

*Date de dépôt : 6 octobre 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Alexis Barbey : Port-Choiseul : veut-on susciter la naissance d'une Asloca pour les marins ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 7 juin 2021, la capitainerie cantonale envoyait à tous les titulaires d'une place de Port-Choiseul une lettre leur enjoignant de faire hiverner leur bateau avant le mois de septembre 2021 ou d'être prêts à devoir le déplacer à plusieurs reprises avec un délai de 7 jours. L'objectif annoncé laconiquement dans ce courrier était que l'Etat allait procéder à un dragage du port et à une réorganisation des places d'amarrage.*

*Cette communication n'était accompagnée ni d'un quelconque justificatif, ni d'une vision du nouveau port qui aurait pu faire comprendre ce mouvement aux locataires de place.*

*Or il se trouve que les ports publics genevois ont piètre réputation dans le monde des marins du Léman.*

*Afin de mieux comprendre les objectifs des travaux de Port-Choiseul, de pouvoir mieux défendre la renommée des ports publics du canton de Genève et d'éviter la création d'une association des détenteurs de place d'amarrage, le soussigné se permet respectueusement d'adresser au Conseil d'Etat les questions suivantes :*

- ***Vu les délais nécessaires à la planification de tels travaux et la difficulté de trouver des places à terre ou sur l'eau dans le canton, n'y avait-il pas moyen d'anticiper et de prévenir les locataires plus de trois mois à l'avance ?***

- *A part le dragage du port, quels sont les avantages que ces travaux vont apporter aux utilisateurs de Port-Choiseul ?*
- *En particulier, va-t-on rénover les sanitaires du port qui sont particulièrement importants pour les visiteurs ?*
- *Les places vont-elles bénéficier d'électricité à la faveur de ce chantier, par exemple par le biais de bornes alimentées par des panneaux photovoltaïques, évitant les génératrices ou autres aller-retour vers la grue, seul endroit équipé de prises électriques ?*
- *Comment les propriétaires de bateau vont-ils être dédommés s'ils libèrent le port le temps du chantier et n'ont donc pas de place à leur disposition en 2022 ?*
- *Qu'a-t-il été prévu pour les commerçants et restaurateurs du port qui souffriront sans doute de ce chantier majeur ?*

Et, de manière plus générale :

- *Où les navigateurs de passage à Genève peuvent-ils bénéficier de sanitaires et de douches ?*
- *Quelle proportion des places d'amarrage du canton bénéficie de l'eau ? Et de l'électricité ?*

*Le soussigné remercie vivement le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien lui fournir.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'infrastructure portuaire de Port Choiseul a été réalisée par l'Etat de Genève en 1969 et elle totalise près de 650 places à l'eau protégées par des digues; de plus, elle bénéficie de la présence de l'une des deux grues électriques propriétés de l'Etat avec celle des Eaux-Vives, permettant de mettre et de sortir de l'eau des bateaux de taille conséquente. C'est la plus grande infrastructure cantonale en termes de places et d'équipement. Cette base de loisirs nautiques s'envase régulièrement et le dernier entretien important de dragage remonte à 2002 déjà.

A maintes reprises ces dernières années, les associations nautiques présentes sur le site, avec en tête le Club Nautique de Versoix (CNV) ou encore la commission cantonale des ports, ont interpellé l'Etat sur la nécessité d'entretenir ses installations afin de faciliter la pratique des activités nautiques et d'en garantir la qualité.

La situation aujourd'hui montre que Port Choiseul présente par endroits des dépôts de sédiments de l'ordre de 1,50 mètre, ce qui parfois empêche les voiliers dotés de quille profonde de sortir du port lors de période de basses eaux. De plus, les chaînes-mères constituant la colonne vertébrale sur laquelle se fixent les chaînes des embarcations sont parfois très anciennes, malgré des changements réalisés au coup par coup. Enfin, les révisions annuelles de la grue électrique livrée en 1982 ne suffisent plus pour garantir sa sécurité d'usage à court terme.

L'office cantonal de l'eau (OCEau) a ainsi initié en 2019 un programme global de restauration du port, afin non seulement de le remettre à niveau, mais aussi d'en améliorer le confort et l'usage des places. L'ensemble de l'opération représente des dépenses pour un montant dépassant le million de francs.

Cela étant posé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions développées dans cette question urgente écrite.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'une large concertation avec le Club Nautique de Versoix (CNV), les autorités communales et la commission cantonale des ports qui ont été informés dans le détail sur le déroulement des travaux. Au-delà d'un éventuel défaut de planification évoqué, qui relèverait plutôt d'un éventuel défaut d'information, le Conseil d'Etat constate que les services en charge du dossier ont interpellé la société civile et la collectivité publique que représente la commune de Versoix entre 4 et 6 mois avant l'ouverture du chantier.

Malgré cette concertation, les entités précitées ont apparemment peu fait le relais auprès des usagères et usagers ce dont le Conseil d'Etat tiendra compte pour de futurs projets similaires en veillant particulièrement à maintenir cette information préalable auprès des administrées et administrés.

Si le dragage du port, qui permettra d'évacuer près de 10 000 m<sup>3</sup> de sédiments déposés en près de 20 ans et de nettoyer le fond du port d'équipements abandonnés (anciens corps-mort, chaînes, déchets divers), constitue l'élément central du projet, les services de l'Etat concernés vont également profiter de ce chantier pour améliorer les conditions globales d'exploitation du port. Ce chantier important sera mené sur une longue durée de 6 à 7 mois permettant de préparer la saison de 2022 avec des équipements améliorés.

- Ainsi, les travaux suivants sont prévus en complément du dragage du port :
- changement et redistribution de l'ensemble des chaînes-mères et du réseau d'amarrage;
  - rénovation et élargissement du ponton de matage;
  - rénovation complète de la grue électrique;
  - rénovation complète de la grue de matage;
  - changement et déplacement des pompes de cales et d'eaux usées, mal placées;
  - modernisation de l'armoire électrique;
  - sécurisation du port contre la noyade avec la pose de 50 échelles de secours inox, une demande pressante de la commission des ports.

Concernant les sanitaires du port, ils sont placés à l'intérieur du bâtiment propriété du CNV et ce dernier n'a pas prévu de les rénover.

Il n'est pas non plus prévu d'équiper le port en bornes électriques supplémentaires, celles existantes suffisant pour procéder aux travaux d'entretien. Une réflexion plus approfondie sera toutefois menée à ce sujet en particulier avec les éventuels besoins liés à l'électrification des moteurs que le Conseil d'Etat appelle de ses vœux.

S'il n'est pas prévu de dédommagement des propriétaires de bateaux qui devront libérer leur place environ 6 semaines, elles et ils pourront toutefois être exonérés de leur taxe d'amarrage en acceptant de quitter leur place durant la période des travaux (octobre-mai).

Les propriétaires de commerce et de restaurant présents sur le site ne vont pas souffrir de ces travaux d'amélioration. Les places de parking restent à disposition pendant le chantier et les accès aux restaurants et commerces sont garantis.

Le Conseil d'Etat reconnaît toutefois que les ports gérés par l'Etat sont plutôt pauvres en structures d'accueil. Si des places visiteurs ont été développées dans plusieurs ports ces dernières années, les sanitaires et les douches n'ont pas suivi, faute de moyens financiers et de personnel. Le nouveau Port Noir inauguré en 2020, qui juxtapose la Plage des Eaux-Vives bénéficie d'un local sanitaire et douches pour les visiteuses et les visiteurs, tout comme le port du Reposoir.

Le Conseil d'Etat rappelle que ces travaux d'entretien à Port Choiseul s'inscrivent dans un programme global d'entretien global des ports du canton. Ainsi, une fois ces travaux menés, ce sont tous les ports de la rive droite, Ville de Genève non comprise, qui auront été restaurés sur les 6 dernières années.

Tous ces travaux ont été menés jusqu'ici avec l'entière satisfaction des usagères et usagers et dans le cadre d'un objectif global d'amélioration du service public.

Enfin, pour information, 90% environ des places d'amarrage bénéficient de l'eau et 5% de l'électricité avec bornes sur les estacades.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO